

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 27 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio est respecté.
- La routine quotidienne des enfants est adapter au besoin des enfants, les éducatrices sont calmes et à l'écoutes des enfants
- Les dossiers du personnel sont complet
- Les normes envers le changement de couche sont tout respectés, les compartiments individuels ainsi que l'affichage.
L'exploitante à demander des informations pour les médicaments afin d'être règlementaire.
Pendant ma surveillance, l'exploitante à fait une orientation positive.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 février 2020

Date

original signé par
Katy Benoit

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 février 2020

Date